



Fonds pour l'environnement mondial

FEM

Résumé du document GEF/C.35/12

Réaffectation du solde des ressources de FEM-4

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document intitulé *Réaffectation du solde des ressources de FEM-4*, le Conseil souscrit aux principes qui y sont énoncés, et charge le Secrétariat du FEM de réaffecter le solde des ressources de FEM-4 conformément à ces principes, et, en collaboration avec l'Administrateur, de réaliser des examens périodiques des projections des ressources disponibles afin d'ajuster les allocations en tant que de besoin.

RÉSUMÉ ANALYTYQUE

1. L'accord relatif à la quatrième reconstitution de la Caisse du FEM, qui a été approuvé par le Conseil en août 2006, tablait sur un montant total 3,13 milliards de dollars à programmer pendant FEM-4, sur la base des nouvelles contributions annoncées par les bailleurs de fonds, du produit des placements prévu pour FEM-4, et des ressources reportées, dont les arriérés, les contributions à engagement différé et les ressources encore disponibles des reconstitutions précédentes. Ces nouvelles contributions annoncées en diverses monnaies devaient être converties en dollars des États-Unis aux taux de change en vigueur à la date de réception des espèces.
2. Au cours de cette dernière année, la valeur projetée de l'ensemble des ressources programmables au titre de FEM-4 a considérablement évolué d'un mois à l'autre, en raison de la récente crise économique mondiale et de la forte volatilité des taux de change. Par ailleurs, on ne sait pas avec certitude quand les marchés des capitaux pourraient se stabiliser. Par conséquent, compte tenu de l'incertitude et de la volatilité observées actuellement dans ces marchés, notamment en ce qui concerne l'évolution des taux de change par rapport au dollar des États-Unis, mais aussi de l'incertitude quant à la période de versement des contributions des donateurs, le Secrétariat du FEM et l'Administrateur ont convenu d'adopter une méthode prudente d'estimation des ressources programmables pour la période restant à courir de FEM-4.
3. D'après les projections actuelles de l'Administrateur, le montant des ressources programmables pour la période allant du 30 avril 2009 au 30 juin 2010 s'établit à un milliard de dollars, sur la base du cours au comptant. Ce montant tient compte de l'évolution des taux de change, des contributions effectivement reçues – encaissement des billets à ordre, dépôt des instruments d'engagement, liquidation des arriérés réellement accumulés et paiement correspondant des contributions à engagement différé – ainsi que du produit réel des placements. Compte tenu des décisions de financement prises à ce jour pour un montant total de 2,1 milliards de dollars, le montant total estimatif de l'enveloppe de FEM-4 selon l'Administrateur s'établit à 3,1 milliards de dollars.

4. Cela étant, au regard de l'incertitude qui continue de planer sur les marchés des capitaux mondiaux et des instruments d'engagement non encore déposés (119 millions de dollars), le Secrétariat du FEM utilisera une estimation plus prudente de l'ensemble des ressources potentielles de FEM-4, soit trois milliards de dollars. Ces chiffres étant appelés à évoluer avec le temps, une estimation du montant total des ressources attendues au titre de FEM-4 sera entreprise périodiquement et, selon les besoins, d'autres opérations de réaffectation pourraient être proposées au Conseil.

5. Le solde des ressources disponibles dans chaque domaine d'intervention et programmables selon les estimations prudentes actuelles est présenté à la dernière colonne du tableau 1. Il faudra désormais rééquilibrer la programmation entre les différents domaines d'intervention pour s'assurer d'atteindre les objectifs de répartition, dans la mesure du possible, d'ici à la fin de FEM-4.

6. Il est proposé que les idées de projet présentées dans les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques » par les pays relevant du régime individuel soient examinées et validées à hauteur des niveaux des allocations individuelles au 31 juillet 2008, jusqu'à ce que soit atteint le plafond global du domaine d'intervention, indiqué dans le tableau ci-joint. Si la situation financière venait à s'améliorer, ce plafond pourrait être relevé vers la fin de FEM-4, ce qui permettrait de dégager des ressources supplémentaires à programmer.

7. Les idées de projet provenant des pays relevant du régime collectif seront également validées à hauteur des ressources disponibles, la priorité étant accordée aux projets rattachés à des plateformes-cadres approuvées par le Conseil.

Le Conseil est prié d'approuver la réaffectation d'un montant total de 35 millions de dollars, provenant des ressources prévues pour les programmes institutionnels du FEM, le domaine d'intervention « appauvrissement de la couche d'ozone » et le renforcement des capacités, au profit du Programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologies, du Programme pour la Méditerranée et du programme « Marché du développement ».